NOTE RELATIVE À LA RÉDACTION DES MÉMOIRES

5e / 6e / 7e / 8e / 9e DAN

Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents

1. Rappel des conditions de recevabilité du mémoire

- À rendre en un exemplaire numérique au format PDF.

Grade	Conditions
5e et 6e Dan	Être adressé à la F.F.T.D.A. 30 jours avant la date fixée pour l'examen. Comporter entre 10 pages minimum et 15 pages maximum de texte, en format A4, hors photos, page de garde et annexes.
7e, 8e et 9e Dan	Être adressé à la F.F.T.D.A. 60 jours avant la date fixée pour l'examen. Comporter entre 15 pages minimum et 20 pages maximum de texte, en format A4, hors photos, page de garde et annexes.

- **Mise en forme :** police « Arial », « Times New Roman » ou « Calibri », taille 12, interligne simple (1 pt), marges de 2,5 cm.
- **Authenticité :** le mémoire doit être personnel et authentique, sans copier-coller, sauf citations avec références précises. L'usage de l'intelligence artificielle est encadré par la charte de transparence détaillée au chapitre 5 de la présente note — il ne peut en aucun cas se substituer à la rédaction et à l'analyse critique du candidat.
- **Bilinguisme :** pour les 6e, 7e, 8e et 9e Dan, le mémoire doit être rédigé en français et en anglais (produire le même rapport dans les deux langues).

2. Choix du sujet

Le choix du sujet doit être transmis à la C.S.D.G.E. pour validation au plus tard :

- 4 mois avant l'examen de Dan pour les 5e et 6e Dan ;
- 6 mois avant l'examen de Dan pour les 7e, 8e et 9e Dan.

Grade	Nature du sujet attendu
5e et 6e Dan	Sujet présentant une expérimentation menée à grande échelle (temps et population impliquée) sur une problématique issue de votre expérience dans un secteur donné (en tant que compétiteur, enseignant, arbitre, juge, dirigeant, pratiquant, organisateur…).
7e, 8e et 9e Dan	Sujet présentant une analyse réflexive prenant appui sur des constats de terrain, des données bibliographiques, historiques et des inspirations extérieures, afin de mettre en œuvre des propositions de réponses visant à faire évoluer les pratiques et mentalités. L'expérimentation doit permettre de mener à des solutions durables applicables par tous dans le secteur choisi.

3. Accompagnement par un tuteur

Un tuteur est proposé au candidat pour l'accompagner dans la rédaction de son mémoire. Le candidat peut également proposer une personne de son choix, sous réserve de validation par la C.S.D.G.E.

Rôle du tuteur

Aider, échanger, orienter et suggérer au candidat des axes d'amélioration du document final soumis pour la soutenance. L'excellence du mémoire fait partie de ses objectifs.

Profil du tuteur

Il doit être d'un grade supérieur à celui auquel le candidat se présente, ou détenir une compétence avérée, et justifier d'une ou plusieurs expériences dans les domaines suivants : enseignement, gestion de club, présidence de ligue, présidence de comité départemental, entraînement, ex-champion, auteur d'ouvrages, membre de comité directeur, conseiller technique…

- Proposé par la C.S.D.G.E. au candidat ;
- ou proposé par le candidat et validé par la C.S.D.G.E.

4. Recommandations générales pour la rédaction

Le mémoire suppose des recherches sur la thématique choisie et le traitement de tous les aspects du sujet. C'est un travail rédactionnel à élaborer avec soin, pour produire un écrit original reflétant l'implication personnelle du candidat.

Le mémoire est évalué sur la base de la réflexion quant au choix du sujet, la qualité de la rédaction, les recherches menées pour construire et étayer le développement, ainsi que sur la capacité du candidat à émettre des hypothèses, à se projeter et à exprimer son sens critique.

Il est recommandé de soumettre le mémoire pour lecture et critiques à des proches avant envoi, afin de l'améliorer (correction des fautes, structure, analyse, manques, incohérences, choix des points critiques…).

5. Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

L'usage d'outils d'intelligence artificielle générative (ChatGPT, Claude ou équivalents) est encadré par une exigence de transparence totale. Ces outils peuvent constituer un soutien à la recherche et à l'organisation du travail, mais la rédaction et l'analyse critique du mémoire doivent rester le fruit d'un travail strictement personnel du candidat.

Usages autorisés de l'IA

- **Recherche documentaire :** explorer des concepts, trouver des pistes de lecture.
- **Aide à la structure :** proposer un plan provisoire, reformuler un passage complexe, corriger l'orthographe.
- **Esprit critique :** demander des contre-arguments pour tester la validité d'une hypothèse.
- **Recherche de terrain :** l'IA peut être utilisée pour analyser des enquêtes et statistiques existantes en lien avec le sujet du mémoire, ou pour aider à structurer une enquête de terrain.

Points de vigilance

- **Rédaction :** l'IA doit rester une aide à la structuration et à la formulation (proposition de plan, reformulation, correction syntaxique).
- **Invention de sources :** utiliser des références bibliographiques générées par l'IA sans les vérifier au préalable.
- **Mise en garde :** les outils d'IA peuvent produire des informations erronées, approximatives ou entièrement inventées y compris des faits, chiffres, dates ou références qui paraissent crédibles mais sont faux. Toute information issue d'une IA doit être systématiquement vérifiée auprès de sources fiables avant d'être intégrée au mémoire ; le candidat reste seul responsable de l'exactitude de son contenu.

Règles de transparence

- **Déclaration :** indiquer clairement, dans l'introduction, les remerciements ou une annexe dédiée, les outils d'IA utilisés et leur fonction précise.
- **Citation :** citer l'IA comme source ou outil d'assistance, selon les normes académiques en vigueur.

Le non-respect de cette charte — absence de déclaration, usage non conforme aux points de vigilance ou rédaction intégrale du mémoire par IA — expose le candidat à un rejet du mémoire par la C.S.D.G.E.

6. Structure attendue du mémoire

Exigences communes du 5e au 9e Dan	Exigences spécifiques aux 7e, 8e et 9e Dan
1. Page de garde : prénom, nom, sujet choisi et, le cas échéant, titre du mémoire. 2. Sommaire paginé (titres des parties et chapitres, en début de mémoire) et table des matières paginée (plan détaillé). 3. Introduction (½ page minimum) : définition du sujet, formulation de la problématique, annonce du plan. 4. Développement : problématique, enjeux, solutions envisagées, résultats observés et leur analyse, difficultés rencontrées. Approche théorique et empirique possible. Parties équilibrées, liées logiquement, fil conducteur clair. 5. Conclusion : synthèse des réponses apportées, limites du développement, ouverture finale. 6. Annexes et illustrations numérotées et titrées, en soutien du propos.	Parties 1 à 3 : mêmes attendus que ci-contre. 4. Développement enrichi : a. Problématique, enjeux, solutions envisagées, résultats et analyse, difficultés. b. Analyse critique de l'expérimentation et des résultats ; comparaison détaillée avec une autre méthodologie (autre sport, association, pays, métier, haut-gradé…) ; identification des points critiques ; alternatives possibles ; points de contrôle face aux évolutions et échecs rencontrés. c. Planification des étapes du projet. d. Progression et évolutions apportées au projet. e. Parties équilibrées, liées logiquement, fil conducteur clair. Parties 5 et 6 : mêmes attendus que ci-contre.

7. Soutenance du mémoire

Le mémoire est soutenu oralement devant un jury désigné par la F.F.T.D.A., qui aura préalablement pris connaissance de la production du candidat. Il s'agit de réaliser un exposé oral suivi d'un entretien.

Grade	Déroulé de la soutenance
5e et 6e Dan	Exposé oral de 10 minutes — 💬 Entretien de 10 minutes
7e, 8e et 9e Dan	Exposé oral de 15 minutes — 💬 Entretien de 15 minutes

Comme pour le mémoire, il ne s'agit pas de convaincre de la pertinence d'une réponse à une question, mais de présenter une réflexion en regard d'une interrogation. Le candidat doit quitter cette soutenance enrichie, tout comme le jury en sortira enrichi de son côté par les connaissances et le discernement dont doit faire preuve un candidat susceptible de porter le grade auquel il postule.